

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY
TENUE AU CENTRE DES LOISIRS SITUÉ AU 24, BOUL. BLAIS EST À BERTHIER-
SUR-MER LE MARDI 12 JUILLET 2011 À 16H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS
LES MAIRES SUIVANTS :**

MESDAMES

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- MARIE-EVE PROULX, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ANDRÉ CLAVET, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LÉON LAVERDIÈRE, municipalité de Lac-Frontière
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAUDEAU, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2011-07-01

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 12 juillet 2011 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 14 juin 2011
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Édifice Amable-Bélanger
 - 5.1.1 État de situation
 - 5.1.1.1 Finances
 - 5.1.1.2 Locataires et déménagement
 - 5.1.1.3 Bail avec Parcs Canada
 - 5.1.2 Comptes à payer
 - 5.1.2.1 Demande de paiement n° 6 – Couture & Tanguay
 - 5.1.2.2 Comptes de juillet et août 2011
 - 5.1.3 Affichage intérieur et extérieur
 - 5.1.4 Financement permanent de 3 570 000 \$ (trois résolutions à adopter)
 - 5.1.5 Aménagement de l'infrastructure du stationnement
 - 5.1.6 Autres travaux et/ou achats
 - 5.1.7 Contrats de câblage

- 5.1.7.1 Contrat de câblage – MRNF
- 5.1.7.2 Contrat de câblage – MRC (incluant Parcs Canada et OBVCS)
- 5.2 Assurances collectives – Renouvellement au 1^{er} août 2011
- 5.3 FQM – Date limite pour la transmission de propositions à être présentées à l’assemblée générale annuelle – Flexibilité pour utilisation des transferts de la taxe d’accise
- 5.4 Reddition de comptes
- 5.5 Entente MDEIE (avec clause de renouvellement tacite)
- 5.6 Vente pour taxes – Acte de vente
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Modification à la réglementation d’urbanisme
 - 6.1.1 Ville de Montmagny
 - 6.1.2 Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
 - 6.2 Projets régionaux
 - 6.3 Îlots déstructurés
 - 6.3.1 Nomination au Comité consultatif agricole (CCA)
 - 6.4 Mise en valeur du territoire dans le cadre du programme de diversification
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Gestion des fonds et des portefeuilles des CLD
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de juin et juillet 2011
 - 8.2 État des revenus et dépenses estimés au 7 juillet 2011
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA
 - 10.1 Comité Route 283
 - 10.2 Taxation pompiers
- 11. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 14 JUIN 2010

2011-07-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
 APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 12 juin 2011 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

Le préfet invite M. Rosario Bossé, maire de la Municipalité de Berthier-sur-Mer qui accueille la session itinérante de juillet du Conseil de la MRC, à prendre la parole.

Mot de bienvenue par M. Bossé.

* Arrivée de M. Bolduc

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.1.1 ÉTAT DE SITUATION

5.1.1.1 Finances

Un tableau de suivi des extras pour le lot 3.5 a été remis aux membres du conseil.

Pour la partie garage, l'installation de la porte mitoyenne a été faite par la MRC pour une somme estimée à 1 100 \$, plus les taxes. L'aménagement de la coquille a été fait à la satisfaction du client (visite du 6 juillet 2011). Pour la mécanique du bâtiment, les plans soumis ont fait l'objet de commentaires par le client MRNF. L'autorisation pour l'aménagement de la mécanique devrait se faire au cours de la semaine du 11 juillet prochain.

Pour l'enclos et l'éclairage, la dernière proposition a été acceptée par la MRC (incluant l'acceptation par M. Allart pour l'éclairage et les prises de courant extérieures).

5.1.1.2 Locataires et déménagement

Un compte-rendu de la prise de possession des espaces à louer par les locataires est fait au Conseil de la MRC.

5.1.1.3 Bail avec Parcs Canada

- CONSIDÉRANT l'acceptation de l'offre de location par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour les futurs locaux de Parcs Canada;
- CONSIDÉRANT le bail de location à intervenir entre les parties;

2011-07-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC autorise le préfet et la directrice générale à signer le document pour et au nom de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.1.2 COMPTES À PAYER

5.1.2.1 Demande de paiement n° 6 – COUTURE & TANGUAY

- CONSIDÉRANT le contrat accordé à COUTURE & TANGUAY inc., plus bas soumissionnaire conforme, après un appel d'offres public pour le lot 3.5;
- CONSIDÉRANT la demande de paiement n° 6 au montant de 295 418,39 \$, taxes incluses, et la recommandation de l'architecte reçue à ce sujet;

2011-07-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la demande de paiement n° 6 au montant de 295 418,39 \$, taxes incluses, à COUTURE & TANGUAY inc., dans le cadre du contrat pour le lot 3.5 de l'Édifce Amable-Bélanger.

ADOPTÉ

5.1.2.2 Comptes de juillet et août 2011

- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Montmagny ne siègera pas en août;
- CONSIDÉRANT qu'il y aura des sommes à être versées à l'entreprise COUTURE & TANGUAY inc., conformément au contrat intervenu suite à l'appel d'offres public pour le lot 3.5;
- CONSIDÉRANT que d'autres contrats ont également été accordés (stores, tablettes de fenêtres, câblage, etc.) pour l'aménagement de l'Édifice Amable-Bélanger;

2011-07-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le paiement des sommes engagées en vertu des contrats accordés lorsque les travaux auront été réalisés et recommandés par les professionnels au dossier lorsqu'applicables, le tout à être validé par le Comité des locaux.

ADOPTÉ

5.1.3 AFFICHAGE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

Notre consultant a produit une deuxième version modifiée. Celle-ci a été soumise en projet aux clients pour commentaires et/ou modifications.

Une réunion de travail aura lieu avec les clients intéressés en août, soit dès le retour des vacances en vue de finaliser le concept et de réaliser l'affichage.

5.1.4 FINANCEMENT PERMANENT DE 3 570 000 \$

<p style="text-align: center;">RÉSOLUTION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES</p>

- ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 2008-64, la Municipalité régionale de comté de Montmagny souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;
- ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Montmagny a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 juillet 2011, au montant de 3 570 000 \$;
- ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité régionale de comté de Montmagny a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,27200	213 000 \$	1,50000 %	2012	3,03829 %
		220 000 \$	1,75000 %	2013	
		227 000 \$	2,15000 %	2014	
		234 000 \$	2,40000 %	2015	
		2 676 000 \$	2,75000 %	2016	
Financière Banque Nationale inc.	98,35900	213 000 \$	1,55000 %	2012	3,05062 %
		220 000 \$	1,65000 %	2013	
		227 000 \$	2,00000 %	2014	
		234 000 \$	2,40000 %	2015	
		2 676 000 \$	2,75000 %	2016	
RBC Dominion valeurs mobilières inc.	98,76660	213 000 \$	1,50000 %	2012	3,18760 %
		220 000 \$	1,90000 %	2013	
		227 000 \$	2,25000 %	2014	
		234 000 \$	2,50000 %	2015	
		2 676 000 \$	3,00000 %	2016	

- ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs mobilières Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse.

2011-07-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
 APPUYÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 570 000 \$ de la Municipalité régionale de comté de Montmagny soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins inc.

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE le préfet et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le Ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

- ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 2008-64, la Municipalité régionale de comté de Montmagny souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 570 000 \$;
- ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces obligations sont émises.

2011-07-07

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX

APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement d'emprunt indiqué précédemment soit amendé, s'il y a lieu, afin qu'il soit conforme à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard dudit règlement compris dans l'émission de 3 570 000 \$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 26 juillet 2011.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse populaire Desjardins de Montmagny, 182, de la Fabrique, Montmagny (Québec), G5V 2J8.

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 26 janvier et le 26 juillet de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

QUE les obligations soient signées par le préfet et la secrétaire-trésorière. La Municipalité régionale de comté de Montmagny, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

2011-07-08

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 570 000 \$, effectué en vertu du règlement numéro 2008-64, la Municipalité régionale de comté de Montmagny émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 26 juillet 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2008-64, chaque

émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

5.1.5 AMÉNAGEMENT DE L'INFRASTRUCTURE DU STATIONNEMENT

Des invitations à soumissionner ont été transmises et le dépôt des soumissions est prévu pour le 20 juillet 2011.

L'objectif est que le tout soit aménagé pour au plus tard le 19 août 2011.

Un plan d'aménagement proposé ainsi que le plan-maquette pour l'éclairage est déposé pour information aux membres du Conseil de la MRC.

2011-07-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise les travaux d'aménagement de l'infrastructure du stationnement, suite à l'ouverture des soumissions prévue pour le 20 juillet prochain, si le tout est conforme au budget disponible et après validation auprès du Comité des locaux.

ADOPTÉ

5.1.6 AUTRES TRAVAUX ET/OU ACHATS

Les achats restant à faire sont les suivants :

- Mobilier de cuisine et de la salle de réunion du deuxième niveau;
- Banquettes pour le hall d'entrée du niveau 1;
- Système d'alarme intrusion pour la MRC et de caméra pour le hall principal des niveaux 1 et 3;
- Téléviseur pour la cuisine et la salle de réunion du troisième niveau.

5.1.7 CONTRATS DE CÂBLAGE

5.1.7.1 Contrat de câblage – MRNF

- CONSIDÉRANT que le MRNF avait des exigences particulières au niveau du câblage informatique et téléphonique de ses bureaux, notamment en ce qui concerne les certifications et la garantie par le fabricant;
- CONSIDÉRANT que l'on a procédé à des invitations auprès de trois soumissionnaires;
- CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires ont déposé une offre :

DÉMARCATIION POINT	10 731,74 \$
APPALACHES TELECOM	18 844,48 \$

2011-07-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat soit accordé à DÉMARCATIION POINT inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 10 731,74 \$, taxes incluses.

QUE tel que convenu au contrat avec la SIQ, ces frais soient refacturés en totalité pour paiement.

ADOPTÉ

5.1.7.2 Contrat de câblage – MRC (incluant Parcs Canada et OBVCS)

CONSIDÉRANT les prix soumis par Appalaches Télécom pour la réalisation du câblage.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte les coûts soumis pour un montant total de 21 685.29 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ

5.2 ASSURANCES COLLECTIVES – RENOUELEMENT AU 1^{ER} AOÛT 2011

Acceptation des conditions de renouvellement pour le regroupement du Lac St-Jean/Bas-St-Laurent/Gaspésie et Côte Nord pour la période du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012

- CONSIDÉRANT que le Groupe Financier AGA inc. a procédé à l'étude des conditions de renouvellement proposées par notre assureur SSQ Groupe financier;
- CONSIDÉRANT l'évolution de notre utilisation de la dernière année ;
- CONSIDÉRANT que les frais d'administration (13,7 %) nous procurent un avantage majeur comparativement à tout le marché de l'assurance collective au Québec ;
- CONSIDÉRANT que SSQ Groupe financier respecte en totalité ses engagements financiers établis dans sa soumission en ce qui concerne l'ensemble des méthodologies de renouvellement ;
- CONSIDÉRANT que les ajustements de tarification négociés dans le rapport pour la période débutant le 1^{er} août 2011 s'avèrent pleinement justifiés face aux résultats obtenus durant la dernière année;
- CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la quatrième année de contrat d'une durée de cinq (5) ans, tel que prévu lors du processus d'appel d'offres;
- CONSIDÉRANT que le Groupe financier AGA inc. recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur;

2011-07-12

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède au renouvellement de ses assurances collectives avec la compagnie d'assurance SSQ Groupe financier, pour la période du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012, le tout tel que recommandé par le Groupe financier AGA inc.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à Monsieur Stéphan Marceau du Groupe financier AGA inc.

ADOPTÉ

5.3 FQM – TRANSMISSION DE PROPOSITIONS À ÊTRE PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE : FLEXIBILITÉ POUR UTILISATION DES TRANSFERTS DE LA TAXE D'ACCISE

- CONSIDÉRANT que le gouvernement a confirmé le renouvellement de l'Entente fédérale-provinciale relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Gouvernement du Québec;
- CONSIDÉRANT que l'Entente fédérale-provinciale relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale sur l'essence vise à assurer le financement du renouvellement des infrastructures municipales et locales dans une perspective de développement durable, notamment en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et de transport en commun;
- CONSIDÉRANT qu'avec cette nouvelle génération de transfert, les municipalités pourront compter, dès le 1^{er} janvier 2010, et ce, jusqu'au 31 mars 2014, sur une enveloppe de 2,6 milliards de dollars, soit 2,1 milliards de dollars pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et pour la voirie, ainsi que 500 millions de dollars pour le transport en commun, ce qui représente 800 millions de dollars de plus que le premier transfert;
- CONSIDÉRANT que les municipalités compteront sur une enveloppe bonifiée et verront les exigences à leur égard diminuées, notamment en ce qui concerne le seuil minimal d'investissement;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny ainsi que les municipalités de son territoire déplorent que les investissements en sécurité incendie ne soient pas inclus dans les activités permises du programme et regrettent la faible latitude donnée aux municipalités dans le choix d'utilisation de ces fonds selon les besoins identifiés par le milieu;
- CONSIDÉRANT qu'en mai 2009, la Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de l'époque, Madame Nathalie Normandeau, avait annoncé que le programme de la taxe d'accise sur l'essence 2010-2013 permettrait aux municipalités d'utiliser ces fonds pour les besoins de la protection incendie;
- CONSIDÉRANT que les municipalités ont investi des sommes importantes dans leur service incendie au cours des dernières années, plus précisément pour la formation et l'achat d'équipement;
- CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités détiennent des véhicules incendie datant de 1965 qui ne répondent plus aux exigences et aux normes de performance en vigueur;

2011-07-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny avise le gouvernement que le milieu municipal apprécie le renouvellement de l'Entente fédérale-provinciale sur le transfert fédéral de la taxe d'accise sur l'essence, mais déplore que les investissements en sécurité incendie ne soient pas inclus dans les activités permises.

QUE la MRC de Montmagny demande que plus de flexibilité et de souplesse pour l'utilisation par les municipalités des sommes obtenues dans le cadre de la reconduction du programme de Transfert de la taxe sur l'essence 2010-2013, de telle sorte que ces fonds soient utilisés en priorité pour l'eau potable et la réfection des conduites et que l'assouplissement vienne par la suite en ce que les municipalités puissent à leur choix, faire des investissements en voirie, en sécurité incendie, en matières résiduelles et/ou en infrastructures socio-économiques.

ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la présente résolution soit acheminée à la FQM pour appui et suivi dans ce dossier.

ADOPTÉ

5.4 REDDITION DE COMPTES

Une correspondance est déposée à ce sujet pour réflexion.

5.5 ENTENTE MDEIE (AVEC CLAUSE DE RENOUVELLEMENT TACITE)

- CONSIDÉRANT que le 16 août 2004 et le 11 août 2008, le MDERR aujourd'hui MDEIE et la MRC de Montmagny ont signés une entente concernant les rôles et responsabilités de la MRC en matière de développement local conformément à l'article 89 et suivants de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche aujourd'hui Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (L.R.Q. chap. M-30.01);
- CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur le MDEIE et l'entente mentionnée ci-haut, la MRC et le CLD de la région de Montmagny, ont signés le 3 novembre 2004 une entente définissant les rôles et les responsabilités confiés par la MRC au CLD en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice;
- CONSIDÉRANT que l'entente entre la MRC et le CLD prévoyait à l'article 2 qu'elle était renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une année à moins que l'une des parties y mette fin;
- CONSIDÉRANT que l'entente est, depuis sa signature en 2004, renouvelée par tacite reconduction des parties en l'ayant adaptée aux nouvelles conditions de l'entente signée entre la MRC et le MDEIE le 11 août 2008, notamment au niveau des montants;

2011-07-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE confirmer au MDEIE que l'entente entre la MRC et le CLD de Montmagny s'est toujours renouvelée depuis 2004 conformément à l'article 2 en adaptant les montants à ceux de la nouvelle entente à compter de l'exercice 2008-2009, lesquels montants sont les suivants:

	Financement de base	Financement additionnel 2008-2012		Total
		Stratégie de développement de toutes les régions		
Exercice financier	Enveloppe intégrée pour le financement de base des activités du CLD	Budget pour le soutien à des projets d'entreprises en démarrage	Budget pour le soutien à l'émergence de projets d'entreprises	
2008-2009	408 543 \$	80 591 \$	36 729 \$	525 863 \$
2009-2010	408 543 \$	87 119 \$	51 063 \$	546 725 \$
2010-2011	408 543 \$	93 607 \$	51 063 \$	553 213 \$
2011-2012	408 543 \$	93 607 \$	51 063 \$	553 213 \$

DE transmettre au CLD de la MRC de Montmagny les attentes suivantes et de lui indiquer que les actions entreprises, les activités réalisées, les projets financés de même que les résultats obtenus en lien feront l'objet d'une reddition de comptes qui sera intégrée dans le rapport annuel d'activités du CLD:

1. Attente signifiée relative au soutien à des projets d'entreprise en démarrage 2008-2012

Le CLD devra affecter le budget versé pour le soutien à des projets d'entreprises en démarrage indiqué dans le tableau ci-haut afin d'entreprendre des actions ou réaliser des activités concourant à l'atteinte des trois objectifs suivants :

- Soutenir le démarrage d'entreprises, notamment celles résultant de l'initiative de jeunes entrepreneurs;
- Favoriser la relève entrepreneuriale;
- Augmenter le taux de survie des entreprises de moins de trois ans en accentuant le suivi et l'accompagnement de celles-ci.

2. Attente signifiée relative au soutien à l'émergence de projets d'entreprises 2008-2012

Le CLD devra affecter le budget versé pour le soutien à l'émergence de projets d'entreprises indiqué au tableau ci-haut au financement d'activités en amont des projets d'entreprises. L'objectif visé étant de favoriser l'émergence d'entreprises afin de diversifier et développer l'économie locale. Il s'agira plus spécifiquement de soutenir la préparation des projets d'entreprises ou les activités nécessaires à la concrétisation de projets d'investissements. À titre d'exemple, il pourra s'agir :

- d'études de faisabilité;
- d'études de marché;
- d'études d'opportunité;
- de recours à des experts (consultants);
- de mises au point d'un produit ou d'un projet;
- etc.

ADOPTÉ

5.6 VENTE POUR TAXES – ACTE DE VENTE

- CONSIDÉRANT la vente pour taxes du 10 juin 2010;
- CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas eu de retrait dans l'année qui a suivi la vente;

- CONSIDÉRANT la demande de l'adjudicataire d'obtenir un acte de vente finale;

2011-07-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Montmagny, l'acte de vente finale et les documents prévus en vertu des articles 1044 et suivants du Code municipal relativement à l'immeuble connu et désigné comme étant :

- a) *Une partie du lot originaire numéro **NEUF-A (Ptie 9-A)**, du **Rang II Sud-Ouest, Canton de Montminy**, circonscription foncière de Montmagny, bornée vers le nord-est par le Rang 1 sud-ouest, du même Canton, vers le sud-est par le lot 8, Rang II sud-ouest, vers le sud-ouest par le résidu dudit lot 9-A et vers le nord-ouest par le lot 9-B, Rang II sud-ouest, la limite sud-ouest étant parallèle à la ligne séparative du Rang II sud-ouest et du Rang III sud-ouest et à six cent quatre-vingt-cinq pieds (685'), m.a., au nord-est de celle-ci.*
- b) Une partie du lot originaire numéro **NEUF-B (Ptie 9-B)**, du Rang II sud-ouest, Canton de Montminy, circonscription foncière de Montmagny, bornée vers le nord-est par le Rang I sud-ouest, du même Canton, vers le sud-est par le lot 9-A Rang II sud-ouest, vers le sud-ouest par le résidu dudit lot 9-B et vers le nord-ouest par le lot 10, Rang II sud-ouest, la limite sud-ouest étant parallèle à la ligne séparative du Rang II sud-ouest et du Rang III sud-ouest et à six cent quatre-vingt-cinq pieds (685'), m.a., au nord-est de celle-ci.

ADOPTÉ

6. **AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

6.1 **MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

6.1.1 VILLE DE MONTMAGNY

2011-07-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour la modification au règlement d'urbanisme de la Ville de Montmagny permettant l'agriculture à nuisance dans la nouvelle zone Ac-10 située à l'ouest de la Ville de Montmagny, et ce, conditionnellement à ce que cette modification soit acceptée par le CCA.

ADOPTÉ

6.1.2 SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

2011-07-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour la modification au règlement d'urbanisme de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud permettant le logement en sous-sol et ne dépassant pas 40 %, et ce, conditionnellement à ce que cette modification ne

soit pas modifiée au cours du processus de consultation prévu par la loi et qu'elle soit acceptée par le CCA.

ADOPTÉ

6.2 PROJETS RÉGIONAUX

Dans le cadre de la réalisation des projets régionaux et conformément au budget, il est recommandé de procéder au versement des montants suivants :

2011-07-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse les montants inscrits au tableau ci-dessous aux organismes identifiés dans le cadre de la réalisation des projets régionaux.

Projet	Organisme	Montant à verser Juillet 2011	Remarques
Mise en valeur du parc et coordination	Parc régional des Appalaches	44 867 \$ (contribution des municipalités et de la MRC)	
Prix du patrimoine 2010	Conseil de la Culture Québec/Chaudière-Appalaches	250 \$	Résolution pour 2011 et 2012, mais pas pour 2010
Transport collectif	Transport collectif de la MRC de Montmagny	70 000 \$ (contribution du MTQ)	
Tourisme	CLD de la MRC de Montmagny	50 000 \$ (partie contribution MRC et municipalités)	
Fonctionnement	CLD de la MRC de Montmagny	42 225 \$	
Diversification	CLD de la MRC de Montmagny	44 532,51 \$	
TOTAL		251 874,51 \$	

ADOPTÉ

6.3 ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS

Le coordonnateur à l'aménagement a reçu des demandes de modifications des îlots déstructurés. Comme il a déjà été mentionné, la CPTAQ demande à la MRC de tenir un registre des constructions dans les îlots déstructurés, de faire un rapport annuel et après un an d'expérience, la MRC pourra demander des ajustements.

La marche à suivre proposée est que chacune des municipalités reçoit les demandes d'ajustements, qu'une copie soit transmise à la MRC et après un an, les municipalités et la MRC s'entendent sur un projet d'ajustement des secteurs déstructurés.

6.3.1 NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

2011-07-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny nomme à titre de membres du CCA les personnes suivantes pour les postes de représentants de citoyen (1), élus de la MRC (2) et producteurs agricoles (3) :

M. Bruno Nicole:	Membre producteur agricole proposé par l'UPA;
M. Robert Beaumont :	Membre producteur agricole proposé par l'UPA;
M. Jean-Yves Gosselin :	Membre producteur agricole proposé par l'UPA;
M. Rosario Bossé :	Membre représentant les élus;
M. Jean-Guy Desrosiers :	Membre représentant les élus;
M. Daniel Racine :	Membre représentant les citoyens.

ADOPTÉ

6.3.2 MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DIVERSIFICATION

Le coordonnateur à l'aménagement informe le conseil que lors de la dernière rencontre du Comité de diversification, trois projets d'études et d'expérimentation ont été acceptés.

1. Suivi au projet de développement d'un réseau équestre dans Montmagny-Sud;
2. Développement et organisation de l'International de traîneaux à chiens dans un but d'assurer la pérennité de l'événement;
3. Projet pilote de transport collectif adapté aux particularités de l'Isle-aux-Grues afin d'enlever la pression sur l'utilisation du traversier.

7. **CORRESPONDANCE**

7.1 **GESTION DES FONDS ET DES PORTEFEUILLES DES CLD**

Correspondance informant la MRC à l'effet qu'une étude est en cours.

8. **FINANCES**

8.1 **COMPTES DE JUIN ET JUILLET 2011**

2011-07-20

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

No	Montant	Fournisseur
C1100412	183.00	Fonds de l'information foncière
C1100413	1 692.34	Bureautique Côte-Sud enr.
C1100414	155.90	Fédération québécoise des municipalités
C1100415	198.23	Montmagny Air Service inc.
C1100416	649.37	Raymond Chabot Grant Thornton
C1100417	17 625.00	MRC de Bellechasse
C1100418	14 000.00	Centre de plein-air Ste-Apolline
C1100419	441.00	Groupe Ultima inc.
C1100420	1 499.44	Chayer, Yves
C1100421	2 835.54	CFER de Bellechasse
C1100422	6 000.00	Pisciculture de l'eau à la bouche inc.
C1100423	3 695.39	SSQ – Groupe financier / Ass. coll.
C1100424	20.00	Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire
C1100425	59.24	Québec linge, service d'uniformes
C1100426	30.76	Sani-Fontaines inc.
C1100427	13 280.27	Les Concassés du Cap inc.

C1100428	372.89	Laurentide Re/Sources inc.
C1100429	3 654.71	Appalaches Télécom inc.
C1100430	15 835.58	Maçonnerie Frédéric Fortin inc.
C1100431	569.63	Groupe-conseil Roche Ltée
C1100432	500.00	Société d'agriculture du comté de Montmagny
C1100433	626.59	Groupe Info Consult
C1100434	320.41	Bo.Mont Expert inc.
C1100435	27 150.00	Club d'astronomie Le Ciel étoilé de St-Pierre
C1100436	5 000.00	Coop Chez Philo
C1100437	6 815.00	Programme RénoVillage
C1100438	20 250.00	Programme PAD
C1100439	7 107.00	Programme PAD
C1100440	20 000.00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C1100441	3 000.00	Corporation de développement de la Rivière Daaquam
C1100442	430 0170.05	Construction Couture & Tanguay
C1100443	14 252.02	Maçonnerie Frédéric Fortin inc.
C1100444	2 016.48	Evolutra Global Corporation
I1100445	356.96	Telus Mobilité
I1100446	2 617.92	Hydro Québec
I1100447	1 344.78	Visa
I1100448	731.32	Revenu Canada
I1100449	8 270.48	Revenu Canada
I1100450	21 320.11	Ministre du Revenu du Québec
C1100451	86 757.51	CLD de la MRC de Montmagny
I1100452	102.72	Télus Québec
TOTAL	741 354.64 \$	

QUE la liste des comptes à payer de juin et juillet 2011 soit acceptée.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 741 354.64 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ESTIMÉS AU 7 JUILLET 2011

Un état des revenus et dépenses en date du 7 juillet 2011 a été remis aux membres du conseil pour information.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

10. VARIA OUVERT

10.1 COMITÉ ROUTE 283

- CONSIDÉRANT que la Route 283 est dans un état lamentable et dangereux sur la majeure partie de son parcours;
- CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières années, les efforts ont été mis sur les routes d'accès à la Route 283 et sur d'autres routes régionales;
- CONSIDÉRANT que l'état de la route est tel que la clientèle touristique dévie leur parcours ou choisissent d'autres destinations plutôt que d'utiliser la Route 283;

- CONSIDÉRANT que la Route 283 est identifiée comme voie de circulation pour les véhicules lourds;
- CONSIDÉRANT que la Route 283 fait le lien entre Montmagny et huit municipalités situées au sud dont plusieurs sont dévitalisées;

2011-07-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny reconnaît prioritaire dans les prochains budgets alloués au réseau routier régional, la réfection de la Route 283 des limites du village de Saint-Fabien-de-Panet aux limites de la municipalité de Montmagny.

QU'un comité de vigilance nommé COMITÉ ROUTE 283 soit mis en place afin de transmettre les revendications de la MRC de Montmagny auprès des autorités responsables.

QUE les membres du comité soient : M. Jean-Guy Desrosiers, M. Pierre Thibaudeau, M. Léon Laverdière et M. Daniel Racine.

QU'une première rencontre soit tenue dans les bureaux de la direction régionale Chaudière-Appalaches en septembre afin d'obtenir des informations sur les projets du MTQ en matière de réfection majeure de la Route 283.

QUE les représentants de la direction régionale du MTQ et du bureau du député soient invités à assister aux rencontres du comité afin de convenir le plus rapidement possible de la réfection de cette route primordiale au développement de la MRC de Montmagny et au maintien de la vitalité des communautés locales.

ADOPTÉ

10.2 TAXATION POMPIERS

Discussion des maires à ce sujet pour information.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2011-07-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 17h51.

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.